

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 12 janvier 2015



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**Réponse de la Défense de M. KHIEU Samphân
à la « Co-Prosecutors' Request to Remedy Defects in KHIEU Samphân's Submissions on Appeal »**

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

Pierre TOUCHE

OUCH Sreypath

CHHOEURN Makara

Clément BOSSIS

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême

KONG Srim

Agnieszka KLONOWIECKA-MILART

SOM Sereyvuth

Chandra Nihal JAYASINGHE

MONG Monichariya

YA Narin

Florence Ndepele MUMBA

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. TRIBUNAUX AD HOC

- *Rukundo c. le Procureur*, ICTR-2001-70-A, Acte d'appel d'Emmanuel Rukundo du jugement rendu le 27 février 2009, 5 novembre 2009.
- *Rukundo c. le Procureur*, ICTR-2001-70-A, Arrêt, 20 octobre 2010.
- *Le Procureur c. Dordevic*, IT-05-87/1-A, Arrêt, 27 janvier 2014.

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à la demande de prorogation de délai et d'augmentation du nombre de pages autorisé pour les déclarations d'appel et les mémoires d'appel, 29 août 2014, **F3/3**.
- Décision relative aux requêtes en prorogation du délai de dépôt et en augmentation du nombre de pages autorisé pour les mémoires d'appel et les réponses à ces mémoires, 31 octobre 2014, **F9**.
- *Decision on Defence Motions for Extension of Pages to Appeal and Time to Respond*, 11 décembre 2014, **F13/2**.

2. Conclusions des parties

- Déclaration d'appel de la Défense de M. KHIEU Samphân contre le jugement rendu dans le procès 002/01, 29 septembre 2014, **E313/2/1** (la « Déclaration d'appel »).
- Mémoire d'appel de la Défense de M. KHIEU Samphân contre le jugement rendu dans le procès 002/01, 29 décembre 2014, **F17** (le « Mémoire »).
- Demande de rectificatif du document F17, 31 décembre 2014, **F17/Corr-1**.
- *Co-Prosecutors' Request to Remedy Defects in KHIEU Samphân's Submissions on Appeal*, 6 janvier 2015, **F18** (la « Demande »).

TABLE DES SOURCES

REPOSE DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
A LA REQUETE DES CO-PROCUREURS F18